

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

« Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de
continuité écologique dans les milieux aquatiques et les
corridors humides »

N°2

Lundi 11 juin 2012, de 14h00 à 17h30

Agence de l'eau Seine-Normandie Salle Lalloy
51, rue Salvador Allende – 92 000 Nanterre

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, l'eau et les milieux humides, les espaces forestiers, agricoles, et les milieux urbains.

Deux réunions ont été organisées pour chacun des ateliers thématiques.

La 2^{ème} réunion de l'atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les milieux aquatiques et les corridors humides » a débuté par une présentation du contenu du SRCE et de la cartographie de la Trame verte et bleue dans le SRCE.

Les débats ont ensuite permis de recueillir les observations des participants sur le contenu du plan d'action proposé pour préserver la Trame verte et bleue en Ile-de-France, autour de :

- deux éléments transversaux : l'information et l'animation, d'une part, les indicateurs de l'état de la Trame verte et bleue et de suivi des actions, d'autre part ;
- et d'un élément thématique : les milieux aquatiques et les corridors humides.

Les participants ont ainsi pu émettre des observations et des compléments sur la trame de plan d'action proposée par la maîtrise d'ouvrage du SRCE.

Le support projeté lors de l'atelier est accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF :

<http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion. Les co-élaborateurs du SRCE assurent par ailleurs en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Introduction

Cyril PORTALEZ, Directeur Territorial des Rivières d'Île-de-France de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), introduit l'atelier, en rappelant qu'une première version du Plan territorial d'actions prioritaires de l'AESN, élaboré avec les services de la DRIEE Ile-de-France et des Directions départementales des territoires (DDT), a été livrée à la maîtrise d'ouvrage du SRCE Ile-de-France pour qu'elle puisse en intégrer les données dans le SRCE.

Il insiste par ailleurs sur l'importance de la démarche SRCE en Île-de-France, pour la conservation ou la restauration des continuités écologiques mais également pour la préservation des milieux, avant d'exprimer son souhait de voir le SRCE participer avec succès aux changements des comportements vis-à-vis de l'environnement en Ile-de-France.

Restitution des échanges

Remarques générales sur la démarche et l'élaboration du SRCE

- Quelques participants estiment que les gestionnaires d'espaces auront du mal à comprendre ces cartes, de même que les élus. Et que l'application n'en sera donc que plus difficile.
- Un participant constate que la difficulté de lancer un document-cadre comme le SRCE réside dans le fait que beaucoup d'initiatives environnementales sont déjà en cours sur le terrain – même s'il est vrai que beaucoup d'entre elles sont ignorées. La maîtrise d'ouvrage rappelle que, si effectivement beaucoup est déjà fait, le SRCE n'a pas vocation à tout faire et à remplacer tout ce qui se fait déjà, du fait notamment du principe de subsidiarité. L'idée du SRCE est plutôt de donner des priorités d'actions. Dans le milieu aquatique, les acteurs ont souvent déjà des priorités d'actions en tête, mais souvent ne traitent pas tellement des continuités écologiques, il est donc intéressant de croiser la trame verte et la trame bleue.
- Le SRCE doit rappeler le caractère indissociable de la trame verte et de la trame bleue.
- Il faut prendre réellement en compte la question des habitats, et donc les interactions entre la faune et la flore.
- Un message réglementaire clair doit transparaître dans le SRCE : le suivi du SRCE doit être bien défini, et les objectifs doivent être ambitieux et cohérents.
- Il faudra un document facile et synthétique, qui permette d'expliquer rapidement au public les enjeux de la trame verte et bleue.

Remarques sur la cartographie du SRCE en cours d'élaboration

➔ **Rappels de la maîtrise d'ouvrage**

- Dans le SRCE, une méthodologie explicative accompagnera les cartes.
- Le SRCE pourra être révisé six ans après le lancement de sa mise en œuvre, après évaluation.
- Quatre cartes de sous-trames (arborée, bleue, herbacée, grandes cultures) constituent la base de la trame verte et bleue francilienne ; elles comportent chacune au moins trois guildes d'espèces, qui ont permis de qualifier chaque sous-trame.
- Les carrières apparaissent sur les cartes au titre de l'occupation du sol (données du MOS, notamment). Sites parfois à (re)connecter, les espaces de carrières apparaissent en tant qu'espaces fonctionnels, mais sont assimilés à d'autres types d'espaces, ils n'apparaissent pas en tant qu'espaces de carrières spécifiquement.
- Ce ne sont pas l'ensemble des carrières qui sont prises en compte dans la cartographie du SRCE, mais seulement celles encore en exploitation. Par ailleurs, outre les cartes, les actions qui seront énumérées dans le SRCE pourront s'appliquer, entre autres, sur les espaces de carrières, puisqu'elles viseront l'ensemble des espaces fonctionnels stratégiques.

➔ **Remarques transversales relatives aux cartes des composantes et des objectifs.**

- Les cartes des composantes comme des objectifs s'adressent à des élus, des aménageurs, pour orienter des documents d'urbanisme. Or, le PLU étant à l'échelle cadastrale, le passage d'une échelle à l'autre sera difficile pour les acteurs locaux. La transcription des objectifs du Schéma régional n'en sera que plus difficile.
- La cartographie de la trame verte et bleue dans le cœur d'agglomération parisienne fait l'objet d'une réflexion en cours destinée à réaliser une carte à part entière dédiée à cet espace particulier.
 - ➔ La maîtrise d'ouvrage rappelle que, malgré la vocation régionale du SRCE, les acteurs locaux peuvent redéfinir à une autre échelle les réservoirs ou les continuités écologiques, à une échelle communale ou intercommunale, ou à l'échelle d'un SCOT, par exemple. Le SRCE ne répondra pas à tous les besoins de tous les acteurs et à toutes les échelles, mais il leur fournira les informations qui ont permis d'élaborer le Schéma.
- Dans les cartes des composantes de la trame verte et bleue, il faut rendre les couleurs plus claires et la légende plus lisible.
- Les cartes doivent exprimer de manière visuelle des manques, des contraintes, des enjeux. Il faut des cartes qui alertent plutôt que des cartes qui décrivent.

Remarques relatives au plan d'action

Les propositions présentées par la maîtrise d'ouvrage lors de l'atelier sont transcrites en noir. *Les observations réalisées par les participants en séance sont indiquées en italique et en bleu.*

Milieux aquatiques et zones humides

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Remettre les espèces au cœur de l'action en faveur des cours d'eau, des zones humides et de tous les milieux associés.

→ *Les poissons migrateurs ne sont pas retenus à l'échelle nationale par le Muséum, ce qui est assez étonnant. La région Ile-de-France en a choisi 16. Mais, finalement, certaines régions limitrophes pourraient ne pas en avoir retenu, puisque le Muséum n'a pas de liste « poissons ». Il faut insister dans le SRCE sur la cohérence interrégionale, mais aussi sur les classements de cours d'eau qui servent de base à toutes les régions.*

Reconquérir les têtes de bassin.

Restaurer les berges des grands axes.

→ *La reconquête des berges doit se faire par et pour la nature. Ce ne semble pas devoir être le cas majoritairement dans les projets d'aménagement de berges à venir à Paris.*

Rétablir la connectivité entre milieux terrestres et aquatiques : milieux annexes, annexes hydrauliques, espaces de transition, zones humides, zones inondables.

→ *Les orientations stratégiques proposées n'associent pas assez trame verte et trame bleue. Les termes employés ne sont pas assez ambitieux à cet égard.*

→ *La connexion dite transversale, entre milieux terrestres et aquatiques, devrait peut-être faire l'objet d'une mesure à part entière.*

→ *Les réaménagements sous ouvrage sont eux aussi des exemples de reconnexion entre milieux terrestres et aquatiques.*

MESURES

Effacer les obstacles à l'écoulement (seuils, barrages...) quand cela est possible. Lorsqu'un intérêt patrimonial ou d'usage reste fort, l'ouverture temporaire ou permanente des ouvrages peut constituer une solution alternative à l'effacement. Cette seule mesure (levée des vannes, abaissement des clapets), ne serait-ce qu'une partie de l'année, peut contribuer déjà à rétablir des fonctionnalités migratoires importantes, sous réserve que le radier même de l'ouvrage le permette.

Ajouter des dispositifs de franchissement quand aucune autre mesure n'est possible, pour faciliter la migration des poissons en montaison et dévalaison.

Réhabiliter à chaque fois que c'est possible les berges des cours d'eau navigables en remplaçant les enrochements, palplanches, murets, talus « durcis », etc. par des dispositifs faisant appel aux techniques de génie végétal et reméandrage.

→ *Entre l'élaboration du SRCE et les projets d'aménagement du Grand Paris, on va avoir deux conceptions sur la « reconquête » des berges : les aménageurs ne parleront pas forcément de reconquête des berges par de la végétation.*

S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum lors de reconstructions ou restructurations urbaines et dans le cas de la préservation d'une zone non bâtie à identifier le long des cours d'eau.

→ *Les berges constituent une zone particulière du territoire. Natureparif et le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) devaient travailler à un indicateur de la qualité des berges, mais ce projet est ajourné ; en revanche, la cartographie des berges franciliennes par l'IAU avance bien.*

→ *L'IAURIF a développé un indicateur de qualité environnementale des berges ; or, c'est une demande forte qui a émergé au cours des travaux d'élaboration du SRCE mais pas seulement. Cet indicateur se base sur trois éléments : la berge elle-même (son degré d'artificialisation, sa qualité environnementale...) ; un indicateur de site, qui prends en compte l'érosion, etc. ; et un indicateur de situation, qui prend en compte le rapport aux annexes hydrauliques, aux espaces ouverts proches des berges. Confronté aux contraintes de la réalité de terrain, cet indicateur découle sur une quatrième information : l'indicateur d'opportunités d'intervention.*

→ *Il ne faut pas oublier la dimension économique des berges en milieu urbain dense, à mentionner dans le SRCE, notamment à travers les ports fluviaux franciliens, qui conditionnent le trafic fluvial. Les activités économiques sur les berges doivent elles-aussi être maintenues – même si globalement, les acteurs économiques savent défendre et promouvoir leurs activités. Par ailleurs, la pression des enjeux économiques sur les milieux écologiques existe sur les grands axes fluviaux, mais aussi sur les petits cours d'eau, et le SRCE devra aussi traiter cette question sur les petits axes fluviaux.*

Rouvrir les rivières (identification des tronçons couverts et du tracé historique des cours d'eau).

Reconstituer les têtes de bassin.

Installer des barrières limitant les risques d'écrasement des amphibiens, couplées à l'implantation d'ouvrages de franchissement (batracoducs...) dans les secteurs riches en mares et en amphibiens traversés par des routes.

Préserver les zones de concentration de mares et mouillères.

Améliorer la connaissance sur les ouvrages prioritaires (ROE).

→ **Remarques globales relatives aux mesures présentées pour les milieux aquatiques**

→ *Il ne faut rien réinventer, beaucoup de choses existent déjà.*

→ *Les mesures à mettre en œuvre doivent être simples.*

- Il manque des mesures mixtes en milieu urbain très contraints et intégrant les risques géotechniques.
- Il faut faire attention à ne pas confondre cours d'eau et ouvrages artificiels (canaux...) car les contraintes ne sont pas les mêmes pour les deux.
- Le SRCE devra concilier protection de l'environnement (TVB) et impératifs du développement économique, contraintes d'aménagement portuaires, développement du transport fluvial, etc.
- Le SRCE pourrait traiter la question de la zone dense que représente l'agglomération parisienne dans une cartographie et un plan d'action à part entière. Une mesure comme le reméandrage ne peut pas concerner tous les acteurs de la même façon.
- En ce qui concerne les listes d'espèces, le MNHN a publié des rapports présentant la méthodologie de choix. Il pourrait être intéressant de les ajouter. L'OPIE finalise en ce moment un rapport similaire pour la liste d'insectes de cohérence.

➔ **Propositions de nouvelles mesures relatives aux milieux aquatiques et aux zones humides**

- Les SAGE semblent un outil privilégié pour décliner localement les TVB régionales, compte tenu du cadre de concertation local qu'il offre, et qui touche de nombreux types d'acteurs. De plus, le SAGE est opposable aux tiers et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent lui être compatibles. C'est donc un levier fort pour faire le lien entre l'échelle régionale et l'échelle communale.
- La « rivière de contournement » peut s'avérer une alternative pertinente aux passes à poissons et autres modifications des ouvrages sur voies d'eau.
- Il faut favoriser au maximum l'utilisation des techniques végétales à la place des techniques dites « dures ».
- Une formation de l'ensemble des acteurs concernés/touchés par le SRCE pourrait être proposée, notamment concernant la gestion des berges.
- Il faut former et informer les élus sur la trame verte et bleue.
- Une plateforme d'échanges et de retour de bonnes expériences serait très pertinente.
- Il faut élargir la liste des espèces de cohérence au niveau local.
- Il faut des documents cadres relatifs aux attentes des services instructeurs de dossiers Loi sur l'eau.
- Il faudrait inventer un concept comme celui de « trame turquoise » proposé par un participant, afin de favoriser les financements d'études portant sur les espaces où trame verte et trame bleue se croisent fortement, comme les fonds de vallées.
- Pour concilier la trame verte et la trame bleue, il serait envisageable d'identifier la largeur de la rivière, de ne pas s'arrêter à la berge. Ce qu'on appelle « corridor rivulaire », c'est la continuité écologique aquatique. Il ne faut pas voir la berge que jusqu'à l'eau, mais aussi sous l'eau, certains acteurs gestionnaires d'espaces environnementaux ou d'ouvrages ne parviennent pas à traiter la question des continuités avec ce qu'il y a sous l'eau, alors que d'autres n'en « sortent » pas assez justement. Dans le monde de la recherche par exemple, il n'y a pas de dialogue entre acteurs de la réflexion sur la trame verte et ceux de la dimension bleue de la trame.

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
<i>Retours d'expérience sur le portail des zones humides</i> ONEMA	Nationale	Spécialiste Grand public
CATEGORIE : GUIDES TECHNIQUES GENERAUX		
<i>Cahiers techniques du Pôle Relais du Forum des Marais Atlantiques</i>	Nationale	Spécialistes
<i>Manuel d'aide à l'identification des "zones humides prioritaires"</i> , ZHIEP et ZSGE Forum des Marais Atlantiques	Nationale	Spécialistes
<i>Travaux en zones humides : Vade-mecum des bonnes pratiques</i> Pôle-relais tourbières - FCEN	Nationale	Spécialiste
<i>Guide de détermination de la flore et des habitats des zones humides du Morbihan et de Bretagne</i> ALTHIS, 2009	Locale	Spécialiste
CATEGORIE : PLANIFICATION		
<i>Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme 2010-2015</i> DRIEE IF et DRIEA IF		
<i>Règlement du PLU de Saint-Chamond</i> (une illustration de l'application du L123-1-5-7 du code de l'urbanisme)	Locale	Spécialistes

CATEGORIE : COMPENSATION ECOLOGIQUE		
La compensation écologique. Etat des lieux et recommandations UICN, septembre 2011	Nationale	Spécialistes
Mesures compensatoires et correctives liées à la destruction de zones humides. Revue bibliographique et analyse critique des méthodes. Rapport final MNHN, septembre 2011	Nationale	Spécialistes
CATEGORIE : INDICATEURS / GOUVERNANCE - SUIVI DE LA MOBILISATION DES MAITRISES D'OUVRAGE		
Carte des SAGE	Régionale et locale	Spécialiste
Carte des syndicats avec une compétence « rivière »	Régionale et locale	Spécialistes
Carte des contrats de bassin → projet de carte dans la vo du PTAP de l'AESN qui doit être présenté en COMITER le 26 juin	Régionale et locale	Spécialistes
CATEGORIE : ELEMENTS DE LANGAGE SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS		
« Guide du riverain de la Mauldre » - Fiches actions Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents	Locale	Spécialiste
CATEGORIE : GUIDES TECHNIQUES ELEMENTS LANGAGE SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS		
La boîte à outils : droits et devoirs des riverains Contrat de rivière "Arly - Doron - Chaise"-	Locale	Spécialiste

Plusieurs exemples de documents de référence relatifs à la mise en œuvre du SRCE dans les milieux aquatiques et zones humides sont cités :

- [Un guide méthodologique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne \(2011\), « Restauration des cours d'eau », qui favorise la concertation.](#)
- [Un guide de comptabilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Yerres et un guide des propriétaires riverains sur le territoire du SAGE Yerres.](#)

- Un guide intitulé « Manuel de restauration hydro-morphologique des cours d'eau », financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et destiné à informer et à favoriser la restauration et la préservation des habitats. Il fait appel à des fiches de retours d'expériences.
- Une Charte d'entretien des milieux humides, élaboré par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et qui explique comment bien traiter les milieux humides. Il a été diffusé à toutes les mairies du territoire de projet du SIVOA.
- Le programme LIFE Nature Ruisseaux, qui a généré un grand nombre de retours d'expériences sur les cours d'eau de tête de bassin.
- Une cartographie des mares réalisée par la SNPN (Société Nationale de protection de la Nature).
- Une étude sur l'état écologique des berges (état/potential/vulnérabilité) ainsi que l'évaluation des pratiques d'entretien des berges. Ces deux documents sont réalisés par le Syndicat Marne Vive.
- Le Schéma environnemental des berges de l'IAU, antérieure au SRCE, aborde de façon centrale la question des habitats. L'ensemble des opérateurs fluviaux, les porteurs de projets sur les rives, etc. ont été mobilisés pour réaliser ce schéma. C'était un outil au service des mutations, fondé sur des relevés de terrain, des photos aériennes, l'EcoMOS, etc. Le schéma a été distribué à la fin de l'année 2012, et se présente en une série de cartes (carte de synthèse notamment). 240 km de berges sont concernés. La base de données sera mise en commun avec tous les partenaires. Un diagnostic des berges et un diagnostic des annexes hydrauliques doivent permettre de prioriser les connexions transversales. Une base-chemins et un inventaire des espaces stratégiques d'un point de vue fonctionnel ont par ailleurs été établis. Au total, 46 cartes assorties de propositions couvrent toute la région.

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
NOM	PRESTATION MOBILISABLE
Pôle-relais <i>Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales</i>	Capacité à développer des partenariats
Association ESPACES	Restauration de berges
Bureau d'études ZOOM → <i>Le choix de cet acteur privé est contestable.</i>	
AFIE (Association Française des Ingénieurs Ecologues)	

- Le réseau de Parcs naturels régionaux franciliens peut favoriser l'animation et l'information relatives au SRCE.
- Le Centre de ressources TVB doit être valorisé.
- Il faut minimiser le nombre d'acteurs, éviter un foisonnement trop grand d'acteurs-ressources.
- Les bureaux d'études sont de bons partenaires techniques potentiels.
- Globalement, attention à la confusion : les ressources doivent être des organes institutionnels, reconnus, alors que les acteurs de la mise en œuvre du Schéma seront les financeurs, les aménageurs et les gestionnaires. Il faut établir une distinction claire entre les deux.

LES NOUVEAUX OUTILS
<p>Une plate-forme d'échange rassemblant l'ensemble des guides disponibles et diffusant les bonnes pratiques à l'attention des syndicats de rivière et autres organismes de gestion des cours d'eau...</p> <p>→ Une plate-forme d'échanges est pertinente, mais des visites de terrain organisées pour les acteurs pourraient être plus efficaces pour partager des retours d'expériences.</p>
<p>Les contrats de bassin / volet TVB.</p> <p>→ Les Contrats de bassin vont être révisés totalement ou partiellement. Il faut que ces révisions aboutissent à des documents simples, il faut penser aux collectivités qui vont devoir se les approprier. Une dimension TVB y est ajoutée.</p>
<p>Les MAE régionale biodiversité et trame bleue.</p> <p>→ Des explications relatives à cet outil doivent être apportées dans le SRCE.</p>

- Dans la mesure où ils seront confrontés à des éléments réglementaires assez lourds, un outil destiné aux maîtres d'ouvrage et vulgarisant les thématiques abordées et la réglementation ou la législation qui y est liée (notamment ce qui concerne la Loi sur l'Eau) serait très pratique et pertinent.
- Il faudrait simplifier les procédures réglementaires.

Information et d'animation

LES MESURES PROPOSEES

Organiser des sessions de formation sur des thèmes précis à destination de certains publics (collectivités locales, aménageurs, agriculteurs, forestiers, commissaires enquêteurs, bureaux d'études...).

Organiser une exposition itinérante et élaborer des outils pédagogiques (plaquettes) pour les communes et le grand public en privilégiant les exemples concrets ; la prise en compte des services écologiques de la nature, la biodiversité ordinaire...

Monter un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation pour une étude sur les financements des actions en faveur de la TVB.

Lancer des appels à projets et financer des actions en faveur des enjeux prioritaires de la TVB francilienne.


Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec des collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructure (routes et autoroutes, ferroviaire, canaux, lignes électriques, gazoducs...) avec un engagement de mise en œuvre d'une politique générale et de séries d'actions précises en faveur de la TVB.


Engager des programmes d'inventaires sur les espèces du SRCE pour lesquelles des lacunes de connaissance ont été notées, en particulier des chauves-souris (Murin d'Alcathoé, Petit Rhinolophe...) et divers groupes d'insectes (coléoptères...).

- *Les acteurs des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), les collectivités, les agriculteurs, les industriels, etc., se retrouvent souvent pour des journées thématiques de sensibilisation et/ou de discussion, des visites de terrain, des retours d'expérience. Ce qui se fait dans le cadre des SAGE devrait être développé ou valorisé dans le SRCE.*
- *Des relais d'information pourraient être mis en place. Portés notamment par des ONG et des associations, ils seraient en relation avec le Centre de ressources TVB. Ces relais d'information pourraient agir de manière permanente.*
- *Les Chargés de mission Environnement dans les Parcs naturels régionaux (PNR) franciliens, notamment sur le PNR de Vallée de Chevreuse, présentent des cas très intéressants de relais d'information. Ces exemples pourraient alimenter au plan d'action du SRCE, comme nouveaux outils d'information et d'animation.*
- *Un dispositif d'animation peut être trouvé, il faut créer une dynamique. Deux réseaux fonctionnent bien en Ile-de-France et peuvent servir d'exemples : le RESE (Réseau Economie Social et Environnement) et Territoires Environnement Emplois (TEE Ile-de-France). Un réseau pourrait être promu par le SRCE et mis en place, géré de manière permanente par une structure, comme Natureparif.*
- *« Favoriser les retours d'expériences sur l'acceptabilité des projets par les populations » serait une mesure pertinente.*

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
<i>Importance et justification de la conservation des continuités écologiques</i>		
<i>Note rapide n°438 « Les continuités écologiques »</i> , IAU îdF, novembre 2007	Régionale	Grand public
<i>Trames vertes trames bleues, les continuités de la vie.</i> Acte du colloque, Natureparif 2009	Régionale	Grand public
<i>Recueil d'expériences en faveur de la TVB</i>		
Trame verte trame bleue : fichier de bonnes expériences	Régionale	Spécialiste Grand public

→ Il faut proposer des documents adaptés au territoire francilien. Dans le cas contraire, cela entrainera des incompréhensions et des frustrations.

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
NOM	PRESTATION MOBILISABLE
Centre de ressources de la TVB	Documents sur toutes les régions françaises Recueil d'expériences, d'évaluation...
	Bases de données (ECOMOS, ECOLINE, BERGES) sur demande Cartographie et fiches interactives Formations Prestations d'études : diagnostics et projets de territoires, planification, évaluations environnementales, ...

	<p>Fourniture d'accès à des bases de données et de documents, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic écologique urbain (méthodologie pour accompagner les collectivités) - Comment rédiger un cahier des charges pour effectuer un diagnostic écologique <p>Entreprises et biodiversité : l'ex. de GRTgaz</p>
---	--

→ L'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE) est un acteur potentiel intéressant . Son travail s'appuie sur une grande transversalité.

LES NOUVEAUX OUTILS
<p>Mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE Ile-de-France.</p>
<p>Mise à disposition de la liste des espèces TVB et mode d'emploi.</p>
<p>Promotion des retours d'expériences et bonnes pratiques.</p>
<p>Guide de promotion des outils financiers mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.</p> <p>→ Il faut effectivement un guide sur les moyens de financement de projets environnementaux favorisant la trame verte et bleue en milieux aquatiques et/ou en zones humides.</p>

Quelques nouveaux outils sont proposés.

→ Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) devrait être mentionné.

→ Les appels à projet pourraient constituer une piste d'outil à développer en faveur de l'information et de l'animation dans la mise en œuvre du SRCE.

→ Il n'y a toujours pas de mention de la trame verte et bleue dans les appels d'offre-recherche. L'Ile-de-France devrait être avant-gardiste pour soutenir les projets de recherche sur les trames verte et bleues, ou turquoise.

Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions

MESURES

Suivre et évaluer l'évolution de la trame verte et bleue francilienne et l'impact des actions mises en œuvre en sa faveur (pertinence, efficacité, efficience).

- *Un protocole de suivi de la restauration de continuités écologiques (cf. note de l'ONEMA qui sera mise en ligne sur le centre de ressource TVB et qui concernera le schéma d'harmonisation des suivis de restauration de cours d'eau) pourrait être mis en place.*
- *Un suivi efficace de la flore et de la faune passe par un suivi de l'épaisseur de la rivière.*
- *La récolte d'informations faite au moment du recensement des zones humides pourrait s'avérer très utile. Une prise en compte homogène devrait être faite dès la collecte de l'information par les bureaux d'études.*

LES DOCUMENTS DE REFERENCE

NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
Forêt : Quelques indicateurs Natureparif	Régionale	Spécialiste Grand public

Plusieurs remarques relatives aux outils indiquant l'état de la TVB et suivant les actions du SRCE sont émises par les participants.

➔ **Remarques globales relatives aux outils d'indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions**

- *Une mise en garde : l'inventaire des zones humides (aspect réglementaire) néglige plusieurs habitats essentiels aux continuités écologiques.*
- *Il faut des outils qui permettent de suivre l'efficacité des aménagements de type génie végétal, et notamment le suivi de la faune et de la flore – la flore, car, si ce type d'aménagement implique une plantation de végétaux et donc une plus value, il n'est pas simple de suivre les nouvelles espèces qui s'implantent naturellement suite aux travaux.*
- *La mise en place d'un protocole de suivi écologique de projets de restauration des milieux devrait être envisagée ; de même que le fait, par exemple, de conditionner la délivrance d'aides financières à la délivrance annuelle du suivi écologique.*

→ Une base de données efficace portant sur les indicateurs de suivi est nécessaire. A titre d'exemple, une base de données intitulée Forum des Marais Atlantiques est déjà employée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et pourrait servir d'exemple ; elle est simple et pratique.

➔ **Propositions de nouveaux outils indiquant l'état de la TVB et le suivi des actions**

→ La piste de chartes pour garantir la bonne mise en œuvre du SRCE pourrait être creusée. Le Conseil général de l'Essonne a tenté, sans succès, de mettre en place une Charte de l'Habitat fluvial ; cette tentative répondait à une demande forte des gestionnaires que sont les Ports de Paris et Voies Navigables de France (VNF).

→ Il faudra effectuer périodiquement des synthèses de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SRCE, à destination d'un large public.

→ L'IBGN représente un outil pertinent, à développer dans le cadre du SRCE.

→ Il serait bon d'élaborer des indices de suivi relatifs :

- Aux berges
- A la surface des zones humides
- A la faune piscicole

Par exemple, depuis cinq ans, le Conseil général des Hauts-de-Seine suit, sur sept points fixes de la Seine, la reproduction des espèces de poisson ; même si l'indice employé à cet effet n'est pas encore formalisé, il a permis au Département d'améliorer sa connaissance de la faune piscicole. Cet exemple pourrait être valorisé dans le SRCE.

- Aux chauves-souris et aux oiseaux fortement concernés par les milieux aquatiques

→ Une aide dans la constitution de l'ensemble des pièces réglementaires pourrait être apportée, notamment pour obtenir des dérogations sur certains espaces protégés.

→ Outre les espèces présentes dans la liste élaborée en Ile-de-France, il faudrait créer une base de données des espèces-outils qui ont servi dans l'élaboration du SRCE d'Ile-de-France.

→ Un protocole élaboré par l'ONEMA éclaire sur le suivi après la restauration des continuités. Il classe en fonction du type de restauration : suppression d'un ou plusieurs obstacles, etc. C'est à destination des acteurs souhaitant restaurer.

Eléments de méthodes transversaux

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
NOM DU DOCUMENT	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
Forêt : Quelques indicateurs Natureparif	Régionale	Spécialiste Grand public
CATEGORIE : PAYSAGE ET MODE D'OCCUPATION DES SOLS		
Unités paysagères de la région d'Île-de-France IAU îdF, juin 2010	Régionale	Spécialiste Grand public
Note rapide n°388 « ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France » IAU îdF, juin 2005	Régionale	Grand public
Base de données ECOMOS 2000	Régionale	Spécialiste
CATEGORIE : ANALYSE FONCTIONNELLE DES ESPACES NATURELS		
Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires » , IAU îdF, Avril 2010	Régionale et locale	Grand public

→ Une vigilance, quand il s'agit de parler de document de référence : par exemple, sur le territoire Aval de la Marne, il y aura prochainement le SRCE, le schéma des berges d'IDF (IAU) et une étude du syndicat Marne Vive. La communication faite autour de ces schémas doit permettre de porter un seul discours auprès des élus. Il est important de prendre en compte les dynamiques territoriales dans le SRCE.

LES NOUVEAUX OUTILS

Une définition des principes de la déclinaison de la démarche « Eviter, réduire et compenser » en faveur de la trame verte et bleue francilienne.

→ Une mise en garde : il faut employer des mots simples, et s'adresser avant tout aux élus, en citant des exemples, sans employer forcément de grandes formules comme « éviter, réduire, compenser ».

Participants

BEAUREPAIRE	Marion	PNR Oise - Pays de France	m.beaurepaire@oise-paysdefrance.fr
BENHARROUS	Jacques	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	jacques.benharrous@unicem.fr
BERTHAULT	Daniel	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	daniel.berthault@seine-et-marne.gouv.fr
BEUNKE	Véronique	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	beunke.veronique@aesn.fr
BONIS	François	Conseil régional d'Ile-de-France	francois.bonis@iledefrance.fr
BRAULT	Noémie	Association ESPACES	noemie.brault@association-espaces.org
BRITES	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
CHANAL	Eric	SIAH Croult et Petit Rosne	eric.chanal@siah-croult.org
CHOLLET	Christian	Fédération de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	fppma75@club-internet.fr
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
DAVID	Frédérique	Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	fdavid@cg92.fr
DEBARRE	Christophe	SAGE Marne Confluence	christophe.debarre@marne-vive.com
DESPOUX	Jean-Mathieu	Ports de Paris	jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr
EVAIN-BOUSQUET	Nathalie	Conseil régional d'Ile-de-France	nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr
FRADIN	Yann	Association ESPACES	yann.fradin@association-espaces.org

GALLARD	Benoist	Conseil régional d'Ile-de-France	benoist.gallard@iledefrance.fr
GAROT	Geoffroy	SEINORMIGR	seinormigr.garot@gmail.com
GENESTIER	Jean-Pierre	Association Seine Vivante	seine.vivante@yahoo.fr
GIRAUD	Alban	Ville de Paris	alban.giraud@paris.fr
KAIN	Laureline	SIAAP	Laureline.KAIN@siaap.fr
KERAMOAL	Anne-Marie	Conseil général des Yvelines (78)	amkeramoal@yvelines.fr
LE PICHON	Céline	IRSTEA	celine.lepichon@cemagref.fr
LE TOUX	Valérie	Conseil général du Val-de-Marne (94)	valerie.letoux@cg94.fr
LISIECKI	Ivan	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	ivan.lisiecki@cg77.fr
MARANT	Louis	SAGE Bièvre	lmarrant.smbvb@orange.fr
MERLET	Florence	Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE)	florence.merlet@insectes.org
MONCAUT	Philippe	Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)	philippe.moncaut@sivoa.fr
NIETO	Emmanuelle	SYAGE	e.nieto@syage.org
NOURRISSON	Sophie	SAGE Yerres	cle.yerres@cegetel.net
RAGUENES	Yann	Conseil général de l'Essonne (91)	yraguenes@cg91.fr
SAHAGHIAN	Martin	Syndicat intercommunal d'assainissement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)	m-sahaghian@siarce.fr
TOSITTI	Arnaud	Agence des Espaces Verts (AEV)	atositti@aev-iledefrance.fr
VENDRYES	Caroline	DRIEE en Ile-de-France	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
VERGNOL	Marylène	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	marylene.vergnol@cg77.fr
VIDEAU	Hélène	DRIEE en Ile-de-France - SESS	helene.videau@developpement-durable.gouv.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Ile-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

